

Formulaire Abonnement

Demande de Carte HoBus

Informations sur le titulaire de la carte

Mme M.

Nom*

Prénom*

Date de naissance

Adresse*

Code postal* Ville*

Catégorie socio-professionnelle

Je refuse de recevoir par voie postale les informations commerciales de Bus Verts ou de tout autre service analogue.

J'indique mon numéro de téléphone portable, je recevrai des informations commerciales Bus Verts ainsi que les événements pouvant intervenir sur ma ligne (perturbations...).

Tél. Portable Tél. Fixe

J'indique mon adresse E-mail, je recevrai donc les informations commerciales Bus Verts ainsi que la newsletter.

Email

Cadre réservé à Keolis Calvados

Date de saisie :/...../.....

Hôtesse

N° de carte

Je choisis ma formule :

CARTE

Mensuelle (..... €)

Annuelle (..... €)

Senior (..... €)

*Mentions obligatoires

Pièces à fournir

Carte Mensuelle :

1 photo d'identité

Carte Annuelle famille :

1 photo d'identité

1 photocopie de la pièce d'identité

pour les enfants, photocopie livret de famille

1 justificatif de domicile de moins de 3 mois (EDF, GDF, quittance de loyer ou facture de téléphone)

pour les moins de 18 ans, 1 photocopie de la carte scolaire délivrée par le Conseil Régional ou la Ville de Honfleur

Carte Senior :

1 photo d'identité

1 photocopie de la pièce d'identité

1 justificatif de domicile de moins de 3 mois (EDF, GDF, quittance de loyer ou facture de téléphone)

Mode de règlement

Création Renouvellement

par chèque

par carte bancaire

en espèces

GARE ROUTIERE DE HONFLEUR Rue des Vases - 14600 Honfleur

Du lundi au samedi (fériés inclus) de 9h30 à 12h et de 13h15 à 18h (le dimanche, seulement en Juillet-Août).

Tél. 02 31 62 96 20 www.hobus.fr



Les règles en vigueur

- Les poussettes doivent être pliées
- Nos amies les bêtes ne sont pas admises (à l'exception des chiens d'aveugles munis d'une muselière)
- L'usage du tabac est interdit

ATTENTION

Les horaires sont établis dans des conditions normales de fonctionnement et de circulation. Pour votre confort, il est conseillé de se présenter quelques minutes en avance aux arrêts.

A l'arrêt

- Préparez votre monnaie ou votre titre de transport.
- Dès que vous voyez votre bus, faites signe au conducteur !

A la sortie

- Restez hors de la chaussée.
- Attendez le départ du bus avant de traverser.

Comment prendre le bus HO Bus !

Dans le bus : respectez les autres voyageurs !

- Montez par la porte avant et évitez toute bousculade à l'entrée du bus.
- Achetez un ticket ou validez votre titre de transport.
- Circulez vers l'arrière du bus et rejoignez les premières places assises.
- Pensez à céder votre place aux personnes âgées, aux femmes enceintes et aux personnes à mobilité réduite.
- Pour demander l'arrêt, appuyez sur les boutons fixés sur les colonnes de maintien : le témoin «arrêt demandé» s'allume.

Suivez votre bus en direct



A vous de jouer !

- Suivi de votre bus en temps réel
- Carte itinéraire
- Heure de passage
- Perturbations



Scannez le Flashcode correspondant à votre téléphone ci-dessous pour installer ZenBus



ZenBus est sur
Google Play



ZenBus est sur
App Store

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE I COMMANDES

I.1 Toute commande implique de plein droit l'acceptation des présentes conditions générales de vente complétées, le cas échéant, par nos conditions particulières. Toutes conditions contraires qui pourraient être stipulées par l'acheteur dans ses propres conditions générales d'achat, dans ses bons de commandes, dans sa correspondance, nous sont inopposables et réputées non écrites à notre égard.

I.2 Chaque commande devra être écrite, elle deviendra définitive dès l'acceptation de notre part. L'acceptation d'un devis par le Client, dans le délai qui est fixé, constitue une commande définitive.

Toute commande donnera lieu au versement de l'acompte prévu dans nos barèmes.

I.3 Les renseignements portés sur les catalogues, notices ou autres documents ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne peuvent nous engager.

ARTICLE II PRIX

II.1 Le prix applicable sera fixé à partir de nos barèmes, en vigueur à la date de la commande, ou dans le contrat nous liant avec l'acheteur.

II.2 Toute modification de la commande initiale devra être formulée par écrit préalablement à l'exécution du contrat.

II.3 En cas de modification de commande en cours d'exécution du contrat et sur la demande expresse du Client, ce dernier sera facturé du supplément de prestation calculé à partir du barème ayant servi de base à la commande. Le détail de ces coûts supplémentaires sera alors expressément indiqué sur la facture.

ARTICLE III CONDITIONS DE RÈGLEMENT

III.1 Toutes nos factures sont payables à réception sauf convention particulière avec le Client.

III.2 Le règlement, même anticipé, ne générera aucun escompte au profit du Client.

III.3 A défaut de paiement dans les délais requis, les sommes dues porteront intérêts de plein droit et sans mise en demeure, le jour suivant la date de paiement mentionnée sur la facture. Ce taux est égal au taux d'intérêt appliqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

III.4 En outre, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros est due par le Client. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, une indemnisation supplémentaire sera due par le Client.

ARTICLE IV RÉCLAMATIONS

Toutes les réclamations devront nous parvenir par écrit avec accusé réception, dans les huit jours qui suivent la réception de notre facture. Au-delà, aucune réclamation ou contestation ne pourra plus être formulée.

ARTICLE V DIFFERENDS ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tout différend pouvant résulter de l'application de nos contrats est de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de CAEN.

ARTICLE VI GARANTIES, EXIGIBILITÉ

VI.1 Nous nous réservons le droit d'exiger, à tout moment, des garanties de règlement de nos factures.

VI.2 Le non-paiement à son échéance d'une somme due rend immédiatement exigible toutes les créances de notre société, même non échues.

ARTICLE VII RÉSILIATION DU CONTRAT

En cas de non-paiement d'une échéance au terme convenu, ainsi qu'en cas de non-respect de l'une quelconque des obligations prévues dans les présentes conditions générales de vente ou dans les conditions particulières, le contrat sera résilié et ce, de plein droit et sans aucune autre formalité qu'une simple mise en demeure adressée au Client et restée infructueuse en tout ou partie pendant plus de quinze jours calendaires.